Nº 98-500-X2016001 au catalogue
ISBN 978-0-660-05503-9

Guide de référence du recensement de la population

Guide de référence sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 3 mai 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Guide de référence sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs

Table des matières

Définitions et concepts 1

Classifications 1

- Type de construction résidentielle 1
- Logement collectif 1

Questions 2

- Type de construction résidentielle 2
- Logement collectif 5

Qualité des données 7

- Indicateurs de la qualité des données 7
- Certification des chiffres définitifs 7

Comparabilité des concepts au fil du temps 8

- Type de construction résidentielle 8
- Logements collectifs 8

Comparabilité avec d'autres sources de données 9

- Type de construction résidentielle 9
- Logements collectifs 9

Notes sur la qualité des données 9

- Type de construction résidentielle 9
- Logements collectifs 13

Renseignements supplémentaires 14

Guide de référence sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs

Définitions et concepts

Le recensement dénombre les logements (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements004-fra.cfm) pour deux raisons principales. La première est d'associer les personnes à une unité spatiale; autrement, il serait difficile de veiller à ce qu'une personne soit dénombrée une fois et seulement une fois. Le deuxième objectif est de publier les chiffres des logements mêmes, ainsi que des renseignements sur les caractéristiques des logements.

L'univers des logements comprend les logements collectifs (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements002-fra.cfm) et les logements privés (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements005-fra.cfm). Les catégories suivantes décrivent plus à fond les logements privés, tels qu'ils sont définis dans le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm), nº 98-301-X au catalogue, et ont été créées conformément à l'univers des logements du Recensement de 2016 :

- logement ordinaire (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements011-fra.cfm)
- logement privé occupé par des résidents habituels (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements006-fra.cfm)
- logement marginal occupé par des résidents habituels (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements009-fra.cfm)
- logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements010-fra.cfm)
- logement privé inoccupé (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements015-fra.cfm).

Le type de construction résidentielle (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements013-fra.cfm) désigne les caractéristiques de la structure et/ou la configuration du logement. Cette variable des caractéristiques du logement est recueillie pour tous les logements privés au Canada et ne s'applique pas aux logements collectifs.

Un logement collectif est un logement utilisé à des fins commerciales, institutionnelles ou communautaires. Dans les produits normalisés du recensement, les données sur les logements collectifs sont disponibles pour les logements collectifs occupés par au moins un résident habituel.

Classifications

Type de construction résidentielle

La variable relative au type de construction résidentielle permet de classer les logements privés dans les neuf catégories mutuellement exclusives suivantes : maison individuelle non attenante, maison jumelée, maison en rangée, appartement ou plain-pied dans un duplex, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartement dans un immeuble de moins de cinq étages, autre maison individuelle attenante, habitation mobile et autre logement mobile. Le *Dictionnaire du recensement* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm), donne une définition de chaque type de construction résidentielle.

Logement collectif

Le Recensement de 2016 a également recueilli des renseignements sur le type de logement collectif. Les logements collectifs sont classés en 10 grandes catégories : hôpital, établissement de soins infirmiers et/ou résidence pour personnes âgées, établissement de soins pour bénéficiaires internes, refuge, établissement

correctionnel ou de détention, maison de chambres ou pension, établissement religieux, colonie huttérite, établissement offrant des services d'hébergement temporaire et autre établissement. Ces catégories ont été établies en fonction des services offerts par l'établissement et du type de résidents. Les données sur les types, les niveaux de services offerts et la clientèle servent à élaborer une classification plus détaillée des logements collectifs. Le *Dictionnaire du recensement* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm) donne une définition de chaque type de logement collectif.

Les logements collectifs peuvent également être catégorisés en tant que logements institutionnels ou non institutionnels. Cette variante de la classification sert à créer l'indicateur de résident institutionnel qui est utilisé pour certains produits de données du recensement. La distinction entre les logements collectifs institutionnels et non institutionnels est décrite dans le *Dictionnaire du recensement* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm).

Les données diffusées présentent les types de logement collectif en catégories de logements collectifs. Ces catégories ont été établies en fonction de considérations liées à la qualité des données et à la comparabilité historique.

Questions

Les données décrivant la structure de chaque logement, que le logement soit privé ou collectif, proviennent directement d'agents recenseurs qualifiés.

Type de construction résidentielle

Les questionnaires du Recensement de la population, 2016 ne contiennent pas de question précise visant à recueillir des renseignements sur la structure de chaque logement. L'information sur le type de construction résidentielle est plutôt recueillie par des agents recenseurs qui ont reçu une formation spécifique. Les agents recenseurs utilisent une illustration du type de construction résidentielle avec sa définition, ce qui aide à assurer l'uniformité du processus de classification à l'étendue du Canada. Les diagrammes suivants font partie des outils servant à attribuer le type de construction.

Maison individuelle non attenante (Code 1)	Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations doit être considérée comme une maison individuelle non attenante. (Voir le code 8.)

Maison jumelée
(Code 2)

Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée
(Code 3)

Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière de l'autre logement), comme une maison en bande ou une maison jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Si des maisons en rangée sont jointes à des tours d'habitation, attribuez le code 3 à chaque maison en rangée.

Appartement ou plain-pied dans un duplex
(Code 4)

Un de deux logements superposés. Si des duplex sont joints à des triplex ou à d'autres duplex ou à une autre structure non résidentielle (p. ex., un magasin) ou toutes autres structures, attribuez le code 4 à chaque appartement ou plain-pied dans les duplex.

Guide de référence sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs

Appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus (Code 5)

Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Sont également compris dans cette catégorie les appartements dans un immeuble qui compte cinq étages ou plus dont le premier étage et/ou le deuxième étage sont des établissements commerciaux.

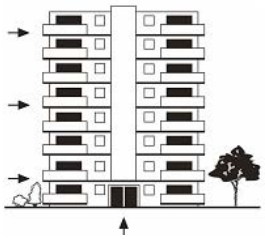

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages (Code 6)

Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

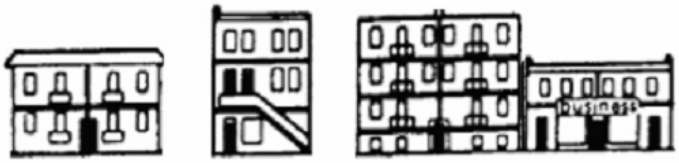

Autre maison individuelle attenante (Code 7)

Un logement individuel joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

Habitation mobile
(Code 8)

Un logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut reposer temporairement sur des fondations, comme des blocs, ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

Une habitation mobile doit respecter les deux conditions suivantes :

- Elle est conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis en une seule pièce.
- Elle peut être déplacée sans grand délai. Compte tenu de la façon dont elle est construite, il est facile de l'installer à un nouvel emplacement : il suffit de débrancher les services publics, de l'attacher à un train de roues standard et de la déplacer, le tout sans que des travaux considérables de rénovation et de construction soient nécessaires.

Autre logement mobile
(Code 9)

Un logement individuel, autre qu'une habitation mobile, utilisé en tant que résidence, mais que l'on peut déplacer sans grand délai tel qu'une tente, un véhicule de plaisance, une roulotte de voyage, un bateau maison ou une maison flottante.

Logement collectif

Les logements collectifs sont classés d'après les données recueillies par les agents recenseurs au moyen de la formule 1A, Dossier des logements collectifs (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=296898&UL=1V&). Chaque logement collectif est dénombré au moyen d'une formule 1A particulière. Cette formule sert au dénombrement de tous les logements collectifs et donne un aperçu du logement collectif, y compris le nombre total de résidents habituels et le type de logement collectif dénombré. Aux fins de la classification plus détaillée des logements collectifs, un administrateur de chaque logement collectif se voit poser une série de questions auxiliaires concernant le niveau de services offerts au logement collectif. D'après ces renseignements, le logement collectif est classé comme il se doit. Voir la Figure 1.1.

Figure 1.1
Code de type de logement collectif et questions auxiliaires

Section II - Code de type de logement collectif et questions auxiliaires

Cochez un type de logement collectif et répondez aux questions de la section correspondante.

◯ **Hôpital (10)**

A1) Cet établissement est-il agréé en tant qu'hôpital ?
- ◯ Oui
- ◯ Non

A2) Quels sont les services fournis par cet établissement? (Cochez une seule réponse.)
- ◯ Des soins de courte durée
- ◯ Des soins de longue durée
- ◯ Des soins de courte durée et de longue durée

◯ **Établissement de soins infirmiers et/ou résidence pour personnes âgées (20)**

B1) Quels sont les niveaux de services fournis aux résidents de cet établissement? (Cochez une seule réponse.)
- ◯ Des services de soins de santé de longue durée (services professionnels de surveillance de l'état de santé, soins infirmiers et supervision 24 heures par jour). Les résidents ne sont pas capables d'accomplir seuls la plupart des activités quotidiennes.
- ◯ Des services de soutien ou des services d'aide à la vie autonome (repas, entretien ménager, lessive, supervision de la prise de médicaments, aide avec le bain, l'habillement, etc.), mais pas de services de soins de santé de longue durée. Les résidents sont capables d'accomplir seuls la plupart des activités quotidiennes.
- ◯ Des services de soins de santé de longue durée à certains résidents, mais seulement des services de soutien ou des services d'aide à la vie autonome aux autres résidents. Par exemple, il peut s'agir de la combinaison d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées.

REMARQUE : Si aucun soin ni service n'est fourni à quiconque, l'établissement devrait être dénombré comme un logement privé.

◯ **Établissement de soins pour bénéficiaires internes, comme un foyer collectif pour des personnes ayant une incapacité ou une dépendance (30)**

C1) Cet établissement accueille-t-il (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :
- ◯ principalement des enfants et adolescents
- ◯ des personnes souffrant de troubles psychiatriques
- ◯ des personnes ayant une dépendance
- ◯ des personnes souffrant d'un handicap ou d'une incapacité physique
- ◯ des personnes ayant un handicap développemental
- ◯ autre – précisez : _____

◯ **Refuge (40)**

D1) Cet établissement est-il principalement pour (cochez une seule réponse) :
- ◯ des personnes sans abri
- ◯ des ex-détenus (dans des maisons de transition)
- ◯ des femmes victimes de violence et leurs enfants
- ◯ autre – précisez : _____

◯ **Établissement correctionnel ou de détention (50)**

E1) Cet établissement est-il principalement (cochez une seule réponse) :
- ◯ un établissement correctionnel fédéral
- ◯ un établissement pour jeunes contrevenants
- ◯ un établissement de détention provincial ou territorial
- ◯ une prison ou un lieu de détention de la police

◯ **Maison de chambres ou pension (60)**

◯ **Établissement religieux comme un couvent, un monastère ou un séminaire (70)**

◯ **Colonie huttérite (80)**

◯ **Établissement offrant des services d'hébergement temporaire comme un hôtel, un terrain de camping, un YMCA, un Manoir Ronald McDonald ou une auberge (90)**

F1) Cet établissement est-il (cochez une seule réponse) :
- ◯ un hôtel, un motel ou un établissement pour touristes
- ◯ un terrain de camping ou un parc
- ◯ un autre établissement offrant des services d'hébergement temporaire comme un YMCA/YWCA, un Manoir Ronald McDonald ou une auberge

◯ **Autre établissement comme une résidence pour étudiants, une base militaire, un camp de travailleurs ou un navire (91)**

G1) Cet établissement est-il (cochez une seule réponse) :
- ◯ une résidence pour étudiants ou une résidence de centre de formation
- ◯ une base militaire
- ◯ un navire commercial
- ◯ un camp de travailleurs
- ◯ un navire de l'État
- ◯ autre

1603

Nota : Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité historique des questions du Recensement de la population, 2016 et de celles des recensements antérieurs, voir la section « Comparabilité » du présent document.

Qualité des données

Le Recensement de la population de 2016 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données, semblable à celle effectuée pour les recensements antérieurs. Un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données (brièvement décrits ci-dessous) ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, pendant la collecte et le traitement des données, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse ont été analysés pour chaque question. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes du contrôle et de l'imputation des données. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés à ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux points saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur les types de construction résidentielle et les logements collectifs sont présentés ci-dessous.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population. Deux de ces indicateurs sont présentés aux utilisateurs, soit le taux global de non-réponse (TGN) et le taux d'imputation par question.

Le TGN combine la non-réponse des ménages (ou la non-réponse totale) et la non-réponse aux questions (non-réponse partielle). Il est calculé pour chaque région géographique. Le TGN est le principal critère qui permet de déterminer si les chiffres du recensement sont diffusés ou non pour une région géographique donnée; les données sont supprimées pour les régions géographiques qui présentent un TGN égal ou supérieur à 50 %. Pour en savoir plus sur le TGN, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Le taux d'imputation par question, qui exclut l'imputation relative à la non-réponse totale, mesure la qualité inhérente à chaque question du recensement. Ainsi, il mesure la proportion de répondants (le terme « répondants » désignant les personnes qui ont retourné un questionnaire partiellement ou entièrement rempli) qui n'ont pas répondu à la question, ou dont la réponse était invalide alors qu'une valeur valide avait été attribuée à la question. L'imputation permet de combler les lacunes dans les données et, lorsqu'elle est effectuée de manière appropriée, de réduire le biais causé par la non-réponse. Pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique, qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet, sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses erronées.

Certification des chiffres définitifs

Une fois que le traitement, le contrôle et l'imputation des données ont été achevés, les données ont été totalisées de sorte à représenter la population canadienne dans son ensemble. La certification des chiffres définitifs est la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des chiffres du recensement avec d'autres sources de données, on recommande la diffusion inconditionnelle, conditionnelle ou la non-diffusion en raison de la qualité des données. En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Plusieurs sources de données ont été utilisées pour évaluer les chiffres du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer les résultats à ces niveaux sont moins fiables (ou non disponibles), il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les chiffres du recensement sont également soumis à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur les règles en matière de confidentialité des données du recensement, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Comparabilité des concepts au fil du temps

Type de construction résidentielle

Le concept du type de construction résidentielle est demeuré relativement stable depuis le Recensement de 1981. Il n'y a pas eu de changements entre les recensements de 2011 et de 2016, mais les concepts et les classifications ont fait l'objet de certaines modifications lors de recensements antérieurs. En 2011, des renseignements supplémentaires ont été ajoutés aux définitions des catégories « maison en rangée » et « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus ». Depuis 2006, la catégorie « appartement ou plain-pied dans un duplex » comprend les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles. Avant le Recensement de 2006, les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles étaient classés dans la catégorie « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». Depuis 1981, les logements dans des immeubles d'appartements sont classés dans deux catégories, à savoir « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». Auparavant, cette distinction entre les hauteurs des immeubles d'appartements n'existait pas, et ces types de logements étaient tous classés comme « appartements ». Étant donné le plus grand nombre de variantes dans la classification du type de construction résidentielle avant le Recensement de 1981, il est conseillé aux utilisateurs de se reporter aux documents de référence du recensement au moment d'établir des comparaisons avec des recensements antérieurs à celui de 1981.

Logements collectifs

Dans le cadre du Recensement de la population de 2016, trois modifications ont été apportées aux catégories existantes de type de logements collectifs.

1) Les établissements de soins infirmiers et les résidences pour personnes âgées forment une catégorie distincte dans le Recensement de 2016, comme ce fut le cas en 2011. Toutefois, à partir de 2016, les établissements où les deux niveaux de services sont fournis sont classés dans un nouveau groupe dont voici la description : « Des services de soins de santé de longue durée à certains résidents, mais seulement des services de soutien ou des services d'aide à la vie autonome aux autres résidents. Par exemple, il peut s'agir de la combinaison d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées. »
2) En 2011, les établissements de soins pour bénéficiaires internes étaient classés dans l'un des trois groupes fondés sur le principal type de service qui y était offert. La méthode de collecte de 2016 permettait toutefois de multiples réponses en ce qui a trait aux différents types de services offerts dans ces établissements. Ainsi, les établissements de soins pour bénéficiaires internes se voient maintenant attribuer la même valeur de type de logement collectif, et cinq indicateurs supplémentaires précisent si l'établissement fournit un ou plus d'un des services suivants :
   - services s'adressant principalement aux enfants ou aux adolescents
   - services aux personnes souffrant de troubles psychologiques
   - services aux personnes souffrant d'un handicap ou d'une incapacité physique
   - services aux personnes ayant un handicap lié au développement
   - services aux personnes ayant une dépendance.
3) Dans le Recensement de la population de 2016, la catégorie des hôtels, des motels et des autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire ne comprend pas les gîtes touristiques. Les gîtes touristiques, qui font maintenant partie de l'univers des logements privés, étaient classés comme logements collectifs dans le Recensement de 2011 et les recensements antérieurs.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Type de construction résidentielle

Des données sur le type de construction résidentielle sont recueillies dans le cadre de certaines autres enquêtes, comme l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), parmi d'autres. Dans ces cas, il peut s'agir de données déclarées par le répondant au moyen d'un questionnaire. Ces réponses ne sont pas toujours aussi détaillées que celles que les agents recenseurs dûment formés consignent pendant les activités de listage pour le Recensement de la population. C'est pourquoi il est conseillé aux utilisateurs de se reporter au *Dictionnaire du recensement* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm) et aux métadonnées propres à l'enquête au moment de comparer le type de construction résidentielle avec d'autres sources de données.

Logements collectifs

Il est important que les utilisateurs sachent que les types de logements collectifs du recensement ne correspondront pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou d'autres sources. Dans le cadre du recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que selon leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue commercial ou institutionnel. De plus, les données du recensement sont uniquement recueillies à l'égard des résidents habituels des logements collectifs. Les données sur les résidents étrangers ou les personnes présentes temporairement ne sont pas recueillies lors du recensement, alors que ces résidents peuvent être inclus dans d'autres sources de données administratives.

Notes sur la qualité des données

Type de construction résidentielle

La qualité globale des variables du logement du Recensement de la population de 2016 est jugée acceptable. Même si l'on déploie des efforts considérables tout au long du processus pour maintenir une norme élevée de qualité des données; les données produites comportent un certain degré d'inexactitude. Le processus d'évaluation des variables sur les logements comportait les éléments suivants :

- une évaluation des procédures de collecte
- un examen des taux d'imputation totaux du type de construction résidentielle
- une comparaison historique avec les données des recensements précédents
- une comparaison avec d'autres sources de données, le cas échéant.

Pour évaluer la pertinence des données du Recensement de la population de 2016 par rapport aux besoins de l'utilisateur, et pour comprendre le risque qu'il y a à tirer des conclusions ou à prendre des décisions fondées sur ces données, les utilisateurs doivent être conscients des indicateurs suivants de qualité des données en ce qui a trait aux variables sur les logements.

Pour le Recensement de 2016, les renseignements sur le type de construction résidentielle ont été validés ou mis à jour pour près de 38 % des logements privés pendant les activités de listage et les opérations sur le terrain précédant le jour du recensement. Pour la tranche restante de 62 % des logements, le type de construction résidentielle est fondé sur le registre des logements de Statistique Canada, qui repose sur des sources administratives et sur les activités de listage et les opérations sur le terrain préalables au recensement. Le tableau 1 ci-après permet de voir les taux de validation ou de mise à jour du type de construction résidentielle des logements privés selon la province ou le territoire.

Dans le cadre du Recensement de la population de 2016, 3,0 % des enregistrements du type de construction résidentielle étaient vides ou non valides après les activités de listage et les opérations sur le terrain et devaient faire l'objet d'une imputation. Il s'agit d'un taux d'imputation à peu près identique à celui observé lors du Recensement de 2011. Les taux d'imputation selon la province ou le territoire sont montrés dans le tableau 1 qui suit.

Tableau 1
Total des logements privés, validés ou mis à jour pendant les activités de listage, taux d'imputation pour le Canada, les provinces et territoires, Recensement de la population, 2016

	Recensement de 2016		
Total – Type de construction résidentielle	**Total**	**Taux de validation ou de mise à jour**	**Taux d'imputation**
Canada	**15 412 443**	**37,8 %**	3,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	265 739	70,8 %	2,3 %
Île-du-Prince-Édouard	71 119	74,9 %	2,0 %
Nouvelle-Écosse	458 568	56,4 %	2,1 %
Nouveau-Brunswick	359 721	42,6 %	3,8 %
Québec	3 858 943	28,2 %	3,1 %
Ontario	5 598 391	30,6 %	2,9 %
Manitoba	539 748	47,7 %	2,0 %
Saskatchewan	495 582	61,3 %	3,0 %
Alberta	1 654 129	48,7 %	3,1 %
Colombie-Britannique	2 063 417	47,0 %	3,3 %
Yukon	17 987	74,1 %	3,0 %
Territoires du Nord-Ouest	17 666	100,0 %	0,6 %
Nunavut	11 433	100,0 %	1,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Les comparaisons des données sur le type de construction résidentielle pour le Canada entre les recensements de 2011 et de 2016 au tableau 2 montrent de faibles variations de la proportion des types de logements : une diminution de la proportion des maisons individuelles non attenantes (-1,4 point de pourcentage), une augmentation de la proportion des appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus (+0,6 point de pourcentage), une augmentation de la proportion des maisons en rangée (+0,4 point de pourcentage) et une augmentation de la proportion des appartements ou plains-pieds dans un duplex (+0,3 point de pourcentage).

Tableau 2
Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour le Canada, Recensement de la population, 2006, 2011 et 2016

Canada	2006	2011	2016	Différence entre 2011 et 2006	Différence entre 2016 et 2011
Total – Type de construction résidentielle	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**	**...**
Maison individuelle non attenante	55,3 %	55,0 %	53,6 %	-0,2 pp	-1,4 pp
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	9,0 %	9,3 %	9,9 %	0,3 pp	0,6 pp
Logement mobile	1,3 %	1,4 %	1,3 %	0,1 pp	0,0 pp
Autre logement	34,5 %	34,3 %	35,2 %	-0,1 pp	0,8 pp
Maison jumelée	4,8 %	4,9 %	5,0 %	0,1 pp	0,1 pp
Maison en rangée	5,6 %	5,9 %	6,3 %	0,4 pp	0,4 pp
Appartement ou plain-pied dans un duplex	5,4 %	5,3 %	5,6 %	-0,1 pp	0,3 pp
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	18,4 %	18,0 %	18,0 %	-0,4 pp	0,0 pp
Autre maison individuelle attenante	0,3 %	0,3 %	0,3 %	-0,1 pp	0,0 pp

... n'ayant pas lieu de figurer
pp = point de pourcentage
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, produit nº 97-554-XCB2006031 (http://www12.statcan.gc.ca/francais/census06/shared/redirectproduct.cfm?ips=97-554-XWF2006031) au catalogue, Recensement de la population, 2011, produit nº 98-313-XCB2011022 (http://www12.statcan.gc.ca/global/URLRedirect.cfm?lang=F&ips=98-313-XCB2011022) au catalogue, Recensement de la population, 2016, produit nº 98-400-X2016016 (http://www12.statcan.gc.ca/global/URLRedirect.cfm?lang=F&ips=98-400-X2016016) au catalogue.

Guide de référence sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs

Il peut se révéler nécessaire de regrouper certaines catégories pour faciliter les comparaisons du type de construction résidentielle entre le recensement et d'autres ensembles de données. Lorsqu'il s'agit de comparer les chiffres du recensement aux estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) du tableau 3 et aux estimations de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) du tableau 4, les trois sources produisent des répartitions semblables du type de construction résidentielle. La différence la plus marquée a trait aux maisons individuelles non attenantes. Toutefois, à l'instar des différences entre les répartitions pour les autres catégories, cette différence est relativement stable au fil du temps.

Tableau 3
Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour le Canada, estimations de l'EPA, mai 2005, mai 2010, mai 2015 et du Recensement de la population, 2006, 2011, 2016

Canada	EPA de 2005	Recensement de 2006	Différence entre le Recensement de 2006 et l'EPA de 2005	EPA de 2010	Recensement de 2011	Différence entre le Recensement de 2011 et l'EPA de 2010	EPA de 2015	Recensement de 2016	Différence entre le Recensement de 2016 et l'EPA de 2015
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**
Maison individuelle non attenante	58,4 %	55,3 %	-3,1 pp	57,3 %	55,0 %	-2,2 pp	55,9 %	53,6 %	-2,3 pp
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	7,9 %	9,0 %	1,0 pp	9,1 %	9,3 %	0,1 pp	9,5 %	9,9 %	0,4 pp
Logement mobile	1,5 %	1,3 %	-0,2 pp	1,6 %	1,4 %	-0,2 pp	1,3 %	1,3 %	0,1 pp
Maison jumelée	4,3 %	4,8 %	0,5 pp	4,5 %	4,9 %	0,4 pp	4,7 %	5,0 %	0,3 pp
Maison en rangée	5,7 %	5,6 %	-0,2 pp	6,1 %	5,9 %	-0,1 pp	7,0 %	6,3 %	-0,6 pp
Appartement ou plain-pied dans un duplex	4,1 %	5,4 %	1,3 pp	4,0 %	5,3 %	1,3 pp	4,3 %	5,6 %	1,3 pp
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	17,3 %	18,4 %	1,1 pp	16,8 %	18,0 %	1,2 pp	17,0 %	18,0 %	1,0 pp
Autre[1]	0,8 %	0,3 %	-0,5 pp	0,6 %	0,3 %	-0,4 pp	0,4 %	0,3 %	-0,1 pp

... n'ayant pas lieu de figurer
pp = point de pourcentage
1. Pour les données du recensement, la catégorie « autre » représente les autres maisons individuelles attenantes. Pour les données de l'EPA, la réponse « Autre – veuillez préciser » peut comprendre d'autres types de logements non visés par la classification du recensement.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005, 2010, 2016, Recensement de la population, 2006, 2011, 2016.

Tableau 4
Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour le Canada, estimations de l'EDM, 2005, 2010, 2015 et du Recensement de la population, 2006, 2011, 2016

Canada	EDM de 2005	Recensement de 2006	Différence entre le Recensement de 2006 et l'EDM de 2005	EDM de 2010	Recensement de 2011	Différence entre le Recensement de 2011 et l'EDM de 2010	EDM de 2015	Recensement de 2016	Différence entre le Recensement de 2016 et l'EDM de 2015
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**	**100,0 %**	**100,0 %**	**...**
Maison individuelle non attenante	56,9 %	55,3 %	-1,7 pp	56,4 %	55,0 %	-1,4 pp	54,0 %	53,6 %	-0,4 pp
Maison individuelle attenante[1]	10,1 %	10,6 %	0,6 pp	11,6 %	11,0 %	-0,5 pp	13,0 %	11,6 %	-1,5 pp
Appartement[2]	31,1 %	32,8 %	1,8 pp	30,3 %	32,6 %	2,3 pp	31,9 %	33,5 %	1,6 pp
Autre[3]	1,9 %	1,3 %	-0,6 pp	1,8 %	1,4 %	-0,4 pp	1,1 %	1,3 %	0,2 pp

... n'ayant pas lieu de figurer
pp = point de pourcentage
1. La catégorie « maison individuelle attenante » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle du recensement : « maison jumelée », « maison en rangée » et « autre maison individuelle attenante ».
2. La catégorie « appartement » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle du recensement : « appartement ou plain-pied dans un duplex », « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».
3. La catégorie « autre » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle du recensement : « habitation mobile » et « autre logement mobile ».
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2005, 2010, 2016, Recensement de la population, 2006, 2011, 2016.

Logements collectifs

La façon différente dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) donne lieu à des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de repli dans des catégories particulières. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories peuvent correspondre au nombre d'immeubles individuels plutôt qu'au nombre d'entités commerciales ou institutionnelles.

Les difficultés à distinguer entre des types de logements collectifs semblables peuvent aussi avoir des incidences sur les chiffres d'un recensement à l'autre.

Dans le cadre du Recensement de 2016, on a mesuré la situation dans le ménage des particuliers vivant dans les logements collectifs que sont les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins infirmiers. Ces personnes ont été classées comme vivant seules dans leur unité, vivant en couple dans leur unité ou vivant avec d'autres dans leur unité. Toutefois, dans un certain nombre de résidences pour personnes âgées et d'établissements de soins infirmiers, les renseignements incomplets provenant des dossiers administratifs ou des questionnaires ainsi que les erreurs de numérisation commises lors du traitement des données ont fait en sorte qu'au moins 5 % des particuliers aient été systématiquement classés comme vivant seuls dans leur unité, peu importe leur situation véritable dans le ménage.

Pour le Recensement de 2016, 5,5 % des dossiers des logements collectifs contenaient des renseignements laissés en blanc ou non valides après les opérations sur le terrain. Il fallait donc imputer ces données pour établir la classification détaillée des logements collectifs. Elles ont été imputées lors du traitement, à l'aide des réponses

consignées à la section II de la formule 1A (figure 1.1). En 2011, la classification détaillée des logements collectifs a été établie lors des opérations sur le terrain au moyen d'un outil de collecte différent (la formule PR-1, Profil du logement collectif, 2011), et aucun dossier des logements collectifs n'a exigé l'imputation de données. Les taux d'imputation selon le type de logement collectif sont montrés au tableau 5 qui suit.

Tableau 5
Taux d'imputation totaux pour les logements collectifs pour le Canada, Recensement de la population, 2016

	Recensement de 2016	
Canada	**Total**	**Taux d'imputation**
Total – Logements collectifs	**43 485**	**5,5 %**
Hôpitaux	900	4,9 %
Établissements de soins infirmiers et résidences pour personnes âgées	6 330	5,0 %
Établissements de soins pour bénéficiaires internes	9 015	4,1 %
Refuges	1 195	5,5 %
Établissements correctionnels et de détention	815	5,2 %
Maisons de chambres et pensions	2 150	...
Établissements religieux	1 160	...
Colonies huttérites	375	...
Établissements offrant des services d'hébergement temporaires	17 495	6,8 %
Autres établissements	4 060	8,6 %

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le type de construction résidentielle et les logements collectifs, veuillez consulter la page Thèmes (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/rt-td/index-fra.cfm). On peut trouver des renseignements supplémentaires sur la qualité des données et les univers dans le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), produit nº 98-304-X au catalogue.